

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
139 19

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

**OBJET : Participation au fonctionnement du GIP "Marseille Rénovation Urbaine" pour l'année 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la politique de la ville, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Conformément à l'avenant n° 3 au protocole d'application de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour le Grand Projet de Ville de Marseille Septèmes, acté par délibération de la Commission permanente n° 115 du 20 décembre 2012 et fixant le montant des participations annuelles de chaque partenaire, et à l'avenant n° 7 à la convention constitutive du GIP « Marseille Rénovation Urbaine » (MRU), acté par délibération n° 237 de la Commission permanente du 13 juillet 2016 et prolongeant la durée dudit GIP jusqu'au 31 décembre 2019, le Département est sollicité par MRU, pour accompagner le financement 2019 de ses frais de structure à hauteur de 70.000 €

A ce titre, il vous est proposé :

- d'allouer au Groupement d'Intérêt Public « Marseille Rénovation Urbaine » une subvention de fonctionnement de 70.000 € au titre de l'exercice 2019 ;
- de m'autoriser à signer la convention de financement associée à l'octroi de cette subvention, annexée au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL